CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON,

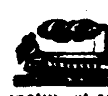

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9 heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.) Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau, un de ces deux jours, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 7 heures et demie du matin, ou à 8 heures et un quart, pour *entrer dans les chariots.*

Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet susdit. Aussitôt qu'il y aura des barges suffisantes pour la remorque, on commencera le transport des frets de l'autre côté du lac au bassin et au rail-road. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau *se chargera de remorquer les cajeux de bois*, planches et autres matériaux.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

12 juillet—6m WM. BAGLEY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

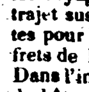

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PRICE,

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février.	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

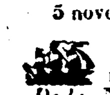

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

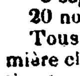

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

A VENDRE OU A FRETER,

La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, **ELIZABETH.** Pour les conditions, s'adresser à bord ou à

BARAU, FERIET & Co.

12 juillet—☞ rue du Rail Road, No. 118.

A FRETER,

Pour un des ports du Golfe du Mexique, l'isle de Cube, Haïti, la Cote-Ferme, ou les isles du vent.

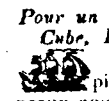

La solide goëlette danoise **EMILIE**, capitaine FOURTON, du port d'environ 60 tonneaux américains. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins bleus sur la Levée, ou à

7 juillet—4 J. B. LAPORTE.

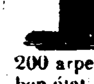

On a besoin d'une goëlette pouvant porter 6 à 800 barils dans un port des Antilles. S'adresser à HARRISON, BROWN & CO.

2 juillet rue Royale, No. 117.

A VENDRE.

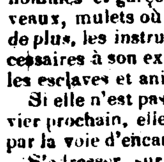

UNE HABITATION d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la *Nouvelle-Orléans et du même bord*, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de cannes à sucre en très-bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec **51 ESCLAVES**, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans ; 26 chevaux, mulets où bêtes cavalines; 21 bêtes à cornes; de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation ; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi 26 février suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, où bien en ville, à Mssrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

24 juil—6m C. B. DUFAU.

HOTEL DE MADISONVILLE.

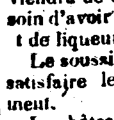

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est maintenant préparé à recevoir commodément un nombre de PENSIONNAIRES, soit par mois, par semaine, par jour, ou par repas, à des prix raisonnables. *Sa table sera constamment pourvue de tout ce* qu'il y aura de meilleur dans l'endroit, et de tout ce qui viendra de la ville par les bâteaux-à-vapeur. Il aura soin d'avoir à sa buvette les meilleures qualités de vins et de liqueurs.

Le soussigné ne négligera ni soins ni dépenses pour satisfaire les personnes qui visiteront son établissement.

Le bâteau-à vapeur CORSAIR, avantageusement connu, qui fait le trajet de Madisonville et Covington à la Nouvelle-Orléans, offre par sa régularité un avantage aux personnes qui veulent aller en ville ou à la campagne.

12 juillet—☞ WILLIAM BOWMAN.

A LOUER,

Une jolie MAISON neuve, composée de quatre appartemens et deux cabinets; elle est agréablement située au centre d'un demi-îlet, sur lequel est une belle plantation d'orangers et d'autres arbres. Les dépendances se composent d'une cuisine, trois chambres à domestiques, une écurie, remise et grenier. On peut la visiter rue St. Ferdinand, faubourg Washington. S'adresser à TUYES & Co.

10 juillet rue Royale, No. 104.

BRIQUES A CARRELAGE, à vendre par

19 juin THEOD. NICOLET & Co.

LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES.

22ME. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 11 août.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,180
624	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER..........	$ 4
DEMI BILLET..............	2
QUART DE BILLET..........	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES**;—demis et quarts en proportion.

7 août J. B. FAGET. *Directeur.*

LES soussignés offrent à vendre, reçu par l'Alabama et autres navires :

500 bouteilles Chlorure de Sodium, de Labarraque ; Elixir anti-glaireux ; Régénérateur: Huile essentielle de menthe poivrée ; dito bergamote; dito Anis; dito Cédrat; dito roses.

Sulphate de quinine; Camphre ; Acétate de Morphine ; Musc; Racine de Zédoaire; dito Angélique; dito Galangue; dito Valériaine; Ether sulfurique *rectifié.*

En magasin—Chlorure de Chaux, préparée par les soussignés d'après le procédé de M. Labarraque.

On trouvera aussi toute sorte de préparations chimiques usitées en médecine.

F. ORIOL & Co.

Pharmaciens, encoignure des rues Dumaine et

28 *juillet* Condé.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la Ville de la Nlle. Orléans, 26 juillet 1832—Présent l'hon. Chs. Maurian, Juge—No. 6450.—*Charles Imbert* contre *ses créanciers.*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et autres documens dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en pleine Cour, le samedi 25 août prochain, afin de déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée; en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la Cour.

28 juillet-7.2ps F. BUISSON, dep. gref.

Daniel Andrews et John Foult vs. Frédéric Jacob.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé, j'exposerai en vente, *jeudi, 23 août prochain, à une heure de l'après-midi*, au magasin de M. Manuel Borgues, encoignure des rues Jackson et de la Levée, faubourg Lafayette, deux Lots de Terre, mesurant chacun 60 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française. Ces mêmes lots sont désignés par les Nos. 9 et 10, dans l'îlet No. 10, du faubourg Lafayette. Le No. 9, formant l'encoignure *des rues* Jackson et Jersey, et le No. 10, joignant le No. 9, faisant face à la rue Jackson—saisi dans l'affaire ci-dessus.

Paroisse Jefferson, 28 juillet 1832.

24 juillet J. CHARBONNET, sherif.

SACHETS MOSCOVITES.

Préservatif du Choléra-Morbus.

DEPUIS nombre d'années la médecine moderne avait rayé de sa thérapeuthique le genre de médicamens appelés Sachets, qui chez les anciens étaient considérés comme les plus puissants préservatifs d'une infinité de maladies, sans ajouter une confiance aveugle aux qualités merveilleuses que leur attribuaient leurs devanciers. Les médecins de nos jours n'ont pas cru devoir négliger de recourrir à ce moyen comme préservatif de la cruelle maladie qui vient de ravager l'Europe et qui déjà a fait sentir sa funeste influence sur plusieurs points de notre continent. Parmi les préparations de ce genre qui ont obtenu le plus de succès en Europe, on doit citer les Sachets Moscovites, du célèbre docteur Birduwenskoff.

Aussi crois-je me rendre agréable à mes concitoyens en les informant que je viens de recevoir une petite quantité de ces sachets, je regrette de n'avoir pas reçu en même temps la formule de leurs préparation, qui m'eût mis à même d'en fournir à tous ceux qui sentiront la nécessité de se pourvoir de ce précieux médicament. Cependant, autant qu'une analyse d'indication puisse permettre d'en juger, ils sembleraient être composés de champhre, de safran, d'huile de cajeput et de quelques autres substances végétales que l'état actuel de la science ne permet pas d'apprécier.

L. GAMOTIS, Pharmacien Chimiste,

Rue du Camp, No. 39.

N. B. Pour la commodité des habitans de la partie inférieure de la ville, j'ai placé un dépôt de Sachets Moscovites, chez M. A. Delpeuch, pharmacien, rue de Chartres, No. 171. 26 juillet.

LE soussigné offre ses services au public, pour la recherche et l'examen des titres de propriétés. L'établissement de la Banque de l'Union, ainsi que des diverses autres Banques et Compagnies incorporées de cet Etat, qui prêtent sur hypothèque, exigeant le plus grand soin et un travail minutieux et fatiguant de la part de ceux qui sont en relations d'affaires avec ces institutions, et le plus grand ordre dans la filiation et la classification de leurs titres, le soussigné ose espérer que par son zèle et par l'habitude qu'il a de ce genre d'affaires, il méritera la confiance de ceux qui voudront l'employer. On le trouvera au bureau de l'*Abeille.*

24 juillet—6 CHARLES BAYON.

---

100 BARILS Farine de Maïs séchée au four, *en débarquement, et à vendre par*

26 juillet STETSON & AVERY.

PORC—100 barils porc, mess et prime, à vendre par

26 juillet STETSON & AVERY.

UN étranger arrivé depuis quelques temps dans cet ville, de la Belgique, a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il a en sa possession un **REMEDE** très efficace pour guérir le RHUMATISME, qu'il vend à un prix très modéré.

Il *invite les personnes que cela peut concerner*, à le visiter, certain qu'elles seront satisfaites de son remède. Il produira, si on l'exige, des certificats de différentes personnes de cette ville, qui déjà ont été guéries par son remède. S'adresser rue St. Pierre, No. 158.

19 juillet—2m

GOUDRON—400 barillets Goudron, à vendre par

MEDELICE THOMAS.

19 juillet rue de la Levée, No. 77.

SIROP.—64 barils en débarquement en face de la rue St. Louis, *à vendre par*

HARRISON, BROWN & CO.

3 juillet rue Royale No. 117

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison de *Hill & Fauchet*, est dissoute d'un commun accord. M. Hill reste chargé de la liquidation des affaires. Ceux qui doivent à l'établissement sont priés de vouloir bien régler leurs comptes aussitôt que possible, et ceux à qui il est dû sont priés de présenter leurs comptes à M. Rt. Hill. R. S. HILL.

18 juin—60 E. FAUCHET.

AYANT dissous la société de *Hill & Fauchet*, je préviens le public que je continuerai le même genre d'affaires, dans la même maison ; et je profite de cette circonstance pour remercier mes amis et le public de l'encouragement que j'ai reçu d'eux, et dont je m'efforcerai à mériter la continuation. J'aurai constamment un assortiment général **D'ETOFFES POUR L'ÉTÉ ET L'HIVER**, et je remplirai avec promptitude, et dans les derniers goûts de France et du Nord, tous les ordres qui me viendront de la campagne et de la ville.

18 juin—60 ROB. S. HILL.

LE soussigné prévient ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir son établissement dans la rue de Chartres, No. 154, vis-à-vis Mme. Fox. Il aura constamment un assortiment de MARCHANDISES du meilleur goût, et fera tous ses efforts *pour continuer à mériter la confiance des personnes qui* voudront bien l'employer.

10 juillet—13. E. FAUCHET.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Nashville, de New-York, et offrent à vendre, 30 caisses Fromage de Goshen, de première qualité ; 12 *demi fréquins Beurre de Goshen, pour* l'usage des familles.

En magasin :—10 boucauts et 8 demi-boucauts Jambons de Cincinnati de qualité supérieure; Sardines à l'huile et au beurre; Thon mariné à l'huile ; Olives farcies; Saucissons de Lyon et de Marseille; 60 caisses Prunes de Bordeaux, et autres articles qu'ils vendront *en gros et en détail, encoignure des rues de Chartres* et St. Louis.

12 juillet CLAPIER & MICOUD.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 14 du courant, à 5 heures de l'après midi, j'exposerai en vente au domicile de feu Marie Dauphin f. c. l. rue Bourgogne, No. 371, les effets mobiliers dépendants de sa succession. Conditions : comptant. Par ordre de la cour.

4 août MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi 4 septembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feue Marie Dauphin, f. c. l. un TERRAIN situé *rue Bourgogne, entre les rues du Quartier* et de l'Hôpital, ayant 37 pieds ½ de face sur 95 pieds de profondeur mesure française, avec les édifices qui sont dessus. *Plus* ; le service des esclaves Antoine, nègre de 40 ans, charretier, et Eulalie, négresse de 20 ans, pour l'espace de 3 ans, à dater de la mort de la défunte cest à-dire, du 15 juillet dernier.

Conditions. Le terrain et les édifides payables un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale, et le temps de service des susdits esclaves payable comptant, l'acheteur s'obligeant à les affranchir ainsi que l'enfant de la dite Eulalie, à l'expiration des dites 3 années à ses frais et depens, et s'obligeant en outre à subvenir dans l'intervalle à l'entretien du dit enfant.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 août

---

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 28 août, 1832 ; à midi, j'exposerai en vente à la *Bourse*, pour le compte de la succession de Marie Hebert, décédée veuve d'Armand Guilbert, un TERRAIN d'une forme irrégulière, formant l'encoignure des rues St. Claude et Mystérieuse, ayant environ 30 pieds sur la première et 78 pieds sur la dernière de ces rues, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions : Moitié comptant et le reste payable à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

28 juillet MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 23 août 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Peter Hucker :

4 terrains situés au faubourg Lafayette, et désignés par les Nos. 7, 10, 13, 14, de l'ilet No. 38.

Conditions : ¼ comptant, ¼ à 6 mois et ½ à 12 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

24 juillet MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 21 août 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Joseph Oudin, un TERRAIN situé en cette ville, rue Ste.-Anne, désigné par le No. 9, de l'ilet No. 58, et ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions : $1300 comptant et le reste à 9 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par C. Pollock, notaire, aux frais de l'acquéreur. 19 juil.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*, Mardi, 14 août 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Thomas, un Nègre nommé Archy, âgé d'environ 30 ans, un peu charpentier.

Conditions : 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de G. R. Stringer, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

Par ordre de la cour.

14 juillet MARTIN BLACHE, rég. des test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 14 août 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu J. Pitot, une jeune Négresse nommée Nancy, aimant à s'absenter. Conditions : 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

Par ordre de la cour.

14 juillet MARTIN BLACHE, rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Martin F. Maher a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Mathew F. Maher, avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession, et à tous autres que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,

2 août MARTIN BLACHE, Régister.

AVIS.—MANUEL MELERAS, natif de Barcelone, récemment arrivé en cette ville, annonce au public qu'il possède toutes les facultés nécessaires pour exercer la profession de *Médecin-Vétérinaire*, et qu'il entreprendra la cure des chevaux, bœufs, mulets et autres animaux, et que les personnes qui s'adresseront à lui auront lieu d'être satisfaites.

S'adresser chez MM. J. B. Lesparre & Co. rue Bourbon, No. 116. 31 juillet—4

MARIANO MELERAS, natural de Barcelona, recientemente llegado á esta ciudad, avisa al respetable público, que posée todas las facultades de curacion de VETELINARIA, de caballos, bacas, mulas, y demas animales, seguro que todas las personas que gusten molestarle serán servidas con toda punctualidad y equidad.

Acudir en casa de los Sres. J. B. Lesparre y Comp. calle Borbon, No. 116. 31 de julio

---

AVIS.—Attendu que A. Luminais s'est adressé à moi, demandant à annuler une obligation de la somme de douze mille piastres, souscrite par lui le 21ème. jour de mars 1831; comme shérif des paroisses de St. Jean Baptiste et de St. Charles, conjointement avec Godefroy Boudousquié et François Olivier Forceile, ses sécurités ;

Avis est donné par le présent à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la dite obligation ne serait pas cancellée, levée et annulée, ainsi que les hypothèques qui en résultent.

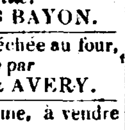

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 31ème. jour de juillet 1832, et la 57ème. année de l'indépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur,

A. B. ROMAN.

THOS. F. MCCALEB, Secré. d'Etat. 2 août—30

AVIS.—Attendu que les héritiers de Jean Mercier se sont adressés à moi pour la levée de deux hypothèques spéciales ; la première pour la somme de quarante-mille piastres, donnée par le dit feu Jean Mercier, comme Annotateur des Hypothèques, le 8me. jour de mai 1830, pardevant Louis Féraud, notaire public, sur un lot de terre situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, *rue de la Levée, entre les rues* Conti et Bienville, mesurant soixante pieds de face sur cent soixante-dix de profondeur ; et la seconde, de la somme de quarante mille piastres, donnée le 7me. jour de janvier 1832, pardevant le dit notaire, et sur le lot de terre ci-dessus.

Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, quatre-vingt-dix jours après la dernière publication du dit, les raisons pour lesquelles les dites hypothèques spéciales ne seraient pas cancellées, levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le 0ème. jour de juillet 1832, et dans la 57ème. année de l'indépendance des Etats Unis. A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur.

THOS. F. M'CALEB, Sec. d'Etat, 24 juillet—3

Ecurie Publique.

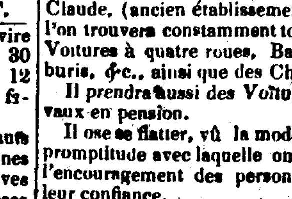

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir une ECURIE, rue des Ursulines, entre les Remparts et la rue St.-Claude, (ancien établissement de M. L. Fleytas), où l'on trouvera constamment toutes sortes de VOITURES, Voitures à quatre roues, Barrouches, Cabriolets, Tilburis, &c., ainsi que des Chevaux de monture.

Il *prendra* aussi *des Voitures en remise* et des Chevaux en pension.

Il ose se flatter, vû la modération de ses prix et la promptitude avec laquelle on sera servi, qu'il méritera l'encouragement des personnes qui l'honoreront de leur confiance.

10 juillet—1m CHARLES FABRE.

PLATRE.—Plâtre adhésif d' Angleterre, passé au linge, à vendre par JAS. S. SHAW,

30 mai Encoignure Royale et Douane

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu de deux *writs* de *fieri facias* à moi adressés par l'hon. cour de cité, Charles Gayarre, juge président, j'exposerai en vente, mercredi, 5 septembre, à midi et demi, à la bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un lot de terre situé sur le côté gauche du Chemin du Bayou, désigné par le No. 18, mesurant 30 pieds de face sur le dit chemin, sur une profondeur de 180 pieds. Saisi dans l'affaire de Abner Robinson et Louis A Lemoyne.

4 août L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, les Aldermen et les habitans de la Nlle.-Orléans vs. J. Carsten; John Longpré vs. le même.

EN vertu de deux *writs* de *fieri facias* à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 16 août, à 5 heures, sur les lieux, au Bayou St. Jean, une quantité de meubles, consistant en tables, chaises, matelats, bureau, sideboard, billard, et le contenu d'une buvette, ainsi que plusieurs autres articles, saisis dans les affaires ci-dessus. (4 août) L. DAUNOY, marshal.

Thomas & Soulet vs. Mr. et Mme. Larieux, p. de c. l.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, *samedi, 1er. septembre* prochain, à *midi et demi*, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, un Terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le No. 246, mesurant cinquante pieds de face à la rue de l'Union, sur cent quarante-cinq de profondeur, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent ; saisi dans l'affaire ci-dessus.

1er. août L. DAUNOY, marshal.

Joseph de Pontalba vs. James Kehoe.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai *en vente*, vendredi 10 août *courant*, à 5 heures de l'après-midi, au principal, une quantité de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

2 août L. DAUNOY, marshal.

Manuel Gutierez vs. Jose del Carmen Palomo.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi 13 d'août courant, à 5 heures de l'après-midi, au principal, une quantité de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

2 août L. DAUNOY, marshal.

A. H. Witherby vs. F. Prentiss & Co,

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. Gallien. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi 15 d'août courant, à cinq heures de l'après midi, au principal, dix neuf sacs café, saisis dans l'affaire ci-dessus.

2 août L. DAUNOY, Marshal.

John Hucks, pour Earl Clapp, vs. Honoré Beauregard, h. de c. l.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 8 août, à 5 heures, sur les lieux, encoignure des rues St. Joseph et St. Charles, une cuisine non-terminée, mesurant 24 pieds 8 pouces de long, sur 10 pieds 8 pouces de large, ainsi qu'une petite quantité de planches de chalans, saisies dans l'affaire ci-dessus.

28 juillet L. DAUNOY, marshal

P. S. Newton & Co. vs. Mme. Simmons.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. juge Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 7 août, à 5 heures, au Principal, un bois-de-lit, six matelas, *dix oreillers, des courtepointes et autres objets*, saisis dans l'affaire ci dessus. L. DAUNOY,

28 juillet marshal.

A. Osborn vs. le capitaine G. McDonald, la goëlette John Hope et ses propriétaires.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 13 août prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la goëlette JOHN HOPE, ses agrès, apparaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 juillet L. DAUNOY, marshal.

C. Meyrs vs. D. Fest.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 11 août, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis, un *certain Lot de Terre*, situé au faubourg Saulet, et désigné par le No. 3, de l'îlet No. 34, ayant 60 pieds de face a la rue Bacchus, sur 120 de profondeur ; la moitié de ce terrain est près du canal. Saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY.

AVIS.

L. CHOISNE parfumeur, rue Royale, No. 239, parti pour France à l'effet d'apporter ici au mois de novembre, un grand assortiment de parfumeries et d'objets nécessaires à la fabrication de toutes espèces de parfums, qui le mettront à même de satisfaire à toutes les commandes de la ville, des postes et des Etats voisins.

Le soussigné étant chargé durant son absence de la direction de son magasin offre à vendre : Toutes espèces de pommades très fraiches et d'odeurs assorties, en gros et en détail, Huile antique parfumée, do. d'Ours clarifiée et parfumée, Crême de Perse de Concombre et de Limaçons, Poudre à poudres fecule de patates, Savons pour la toilette, transparent et d'amande amère, lait de Rose et d'amande, Poudre et pâte d'amande, Essences de toutes les odeurs en flacon de formes variées, Opiat, poudre et Eau dentifrices, Eau des Alpes, de Cologne et de Lavande en qualités *supérieures*, Mucilage pour teindre les cheveux en 7 nuances, Régénérateur de la chevelure, Sel de vinaigre acétique camphré, propre à eloigner les miasmes morbifiques, Moutarde créole très énergique préparée avec soin, en flacon et à la mesure. Il peut remplir de pommade, d'huile ou d'essence tout flacon, ou vase que l'on peut désirer,

4 août L. EVEN.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—*Jh. Gondran contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'etude de L. T. Caire, notaire public, le samedi 25 d'août courant, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire : en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour.

4 août—7.2ps FRED. BUISSON, greffier.

AVIS.—Les soussignés, pour la commodité de ceux qui peuvent avoir des affaires avec eux, ont pris un autre établissement en face du Bassin Carondelet, ontre celui qu'ils avaient déjà le long du Canal, et l'on *pourra à l'avenir* s'adresser indistinctement à l'un ou à l'autre. L'établissement en face du Bassin porte le No. 132 sur la rue des Remparts, et 135 en face du Bassin. Ils profiteat de la même *occasion* pour offrir les denrées suivantes, dont ils seront à l'avenir toujours bien pourvus.

50,000 Briques à feu, de Pensacole, qual. supér.
1200 petits barils et 100 gros do. Goudron,
200 demi barils Goudron, 1000 barils Charbon,
500 cordes Bois de chêne et de pin,
20,000 Madriers.

Aussi, Chaux du Nord et du pays, Sable, Coquilles.

31 juillet C. GUESNARD & ALPUENTE.

TOILE A DRAPS DE RUSSIE.—700 pieces Toile à draps de Russie, grise; 150 do. blanche ayant droit à la remise des droits ; 62 balles bonne Toile à draps de 4-4, manufacture domestique; 60 do. 3-4 do. do. Toile à chemises.

31 juillet LINCOLN & GREEN.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Les soussignés ont transporté leur Pharmacie au *No.* 89, rue de Chartres, à trois portes seulement de leur ancien établissement, encoignure Chartres et Conti.

31 juillet DUCONGÉ & PEYCHAUD.

AVIS.—Le soussigné devant s'absenter incessamment pour quelques mois, prévient les personnes qui lui doivent de payer sans délai, et celles auxquelles il peut devoir de présenter leurs comptes ; il profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, et il fera tous ses efforts pour en mériter la continuation; il aura constamment un superbe assortiment de Bijouterie, montres, pendules, Pots à fleurs et articles de goût.

M. L. Vignaud sera chargé de son Magasin et de la réparation de montres, pendules, &c. &c. et M. J. A. Durel, de sa procuration. LOUIS MUH.

26 juil—5 Rue de Chartres, No. 115.

RECEMMENT reçu.—22 caisses GRAND VIN Château Lafitte,

5 balles Indienne,
2 caisses Schalls,
1 balle Robes,
1 do. do. suisse,
200 douz. Pullicates

} ayant droit au *drawback.*

En magasin :

52 boucauts et 32 caisses Sucre, 1ère. qualité,

9 juin THEODORE NICOLET & Co.

TOILE D'EMBALLAGE.—200 pièces Toile d'Emballage du Kentucky, récemment reçues, à vendre par

21 juillet SAM. C. BELL.

TRAITES sur New-York, à vendre par

28 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Londres et Paris, à vendre par

12 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE, sur New-York, Londres et Paris, à vendre par

22 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par

P. E. & O. SORBE,

22 juin 118 Royal-street-

TRAITES sur les Etats-Unis, a vendre par

12 juin J. MAGER

TRAITES sur France, à vendre par

12 juin J. MAGER.

TRAITES sur Londres, Liverpool, payables à Londres, Paris, Boston, Philadelphie, à vendre par

5 juin T. NICOLET & Co.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par

2 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur Paris, Nantes et Bordeaux, à vendre par [29 mai] A. QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par FOSTER & HUTTON,

28 mai rue du Canal, No. 77.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Londres et New-York, à vendre par F. PERRET,

21 mai rue Toulouse.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par I. OGDEN & Co.

12 mai rue du Canal, No. 59.

LETTRES DE CHANGE, à vendre par

19 mai J. MAGER.

TRAITES sur l'Angleterre, la France et le Nord, à vendre par

7 mai TH NICOLET & CC.

CAFE & CACAO —125 sacs café de la Havane 115 sacs cacao de Caracas, en débarquement de la goëlette Carmen, et à vendre par

VICTOR DE LA COVA & FRERE.

31 juillet Rue St. Louis, No. 51.

NOUVEAUX LIVRES—Récemment reçus et à vendre par les soussignés, les Mémoires de la Duchesse d'Abrantès (Mme. Junot) ; Aventures d'un jeune fils. E. JOHNS & Co., No. 113, Chartres,

7 juil et encoig. Camp et Communes.

LE soussigné offre à vendre, dans son magasin rue Royale, de très-jolies **OMBRELLES** du dernier goût.

31 mai VR. GOUY.

Toile et Corde d'Emballage.

630 PIECES Toile du Kentucky de qualité supérieure, 1720 *rouleaux de Corde*, à vendre par (27 juin) FOSTER & HUTTON.

SUCRE.—200 boucauts première qualité en magasin, à vendre par

27 juin FOSTER & HUTTON.

AVIS,—Ceux qui ont des réclamations contre le bateau-à-vapeur VERMILLON, sont priés de les présenter immédiatement à

GRAY, DURRIVE & Co.

20 juin rue de la Nlle. Levée, No. 38.

A VENDRE par les soussignes, 25,000 briques à feu de Pensacole.

16 juin C. GUESNARD & ALPUENTE.

COUVERTURES Françaises.—400 balles Couvertures de 3 points, pour nègres, garanties de bonne laine, pesant 8 livres chaque. A vendre par

16 juin J. MAGER.

VIN en caisses, du célèbre cru Gruau Larose, à vendre par

15 juin J. MAGER.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—*Je certifie que le 21 juillet 1832*, jugement a été enrégistré dans cette Cour, dans l'affaire de François Prados contre son épouse, dans les termes et la forme suivans, savoir :

François Prados contre Magdeleine Beltram y Romagosa, son épouse.—No. 6104.

Sur motion de M. E. A. Canon, avocat du pétitionnaire, *et sur examen de l'enrégistrement*, la Cour etant convaincue que toutes les formalités requises par le 143ème. article du Code Civil, ont été observées dans cette affaire, et que la défenderesse ne s'est pas soumise aux sommations et notifications voulues par le dit article du Code.

Il est ordonné, adjugé et décrété, que les parties dans cette affaire *soient séparées de corps et de biens*, et que la défenderesse paie les frais.

26 juillet 1832.

(Signé) CHARLES MAURIAN, *Juge.*

Jugement enrégistré dans le livre C. page 58.

Lesquels frais montent à la somme de vingt-sept piastres, exclusivement des frais du shérif.

En foi de quoi, j'ai signé le présent et y ai apposé le sceau de la Cour, à la Nouvelle-Orleans, le 26 juillet 1832, et la 57ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.

31 juillet—3 F. BUISSON, dép. gref.

VR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par le navire Hiram, de Bordeaux :

Vin rouge en barriques, diverses qualités, dito blanc *en barriques et tierçons*, Graves, Haut-Barsac ; dito de Frontignan, Muscat; 1000 caisses Vin rouge et blanc, par bouteilles et demi bouteilles; 600 boîtes Sardines à l'huile, de Colin, de Nantes; 50 tierçons Vinaigre blanc; 10 caisses Serrares, de 4, 5, 6 et 7 pouces; 220 paniers Huile d'olive ; 200 Seringues complètes, 1 caisse Bas de soie noires, unis et brodés, pour femmes; Bouchons pour bouteilles et dame-jeannes ; 1 balle Mouchoirs; 16 grosses Ecritoires en liège; 6 dito Semelles en liège; 500 paniers Anisette. 2 août

---

CAFÉ—300 sacs Café, récemment reçus du Port au Prince, à vendre par

2 août MEDELICE THOMAS, Levée, No.77

PEAUX DE BŒUF.—500 Peaux de Bœuf, récemment reçues, à vendre par

2 août MEDELICE THOMAS, Levée No.77

CHAUDIERES A SUCRE.—150 Chaudières à sucre, depuis 15 jusqu'à 60 pouces, à vendre par BARAU, FERIET & Co.

2 août Champs Elisées, ou Rail Road, N. 7.

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du navire Union, de Marseille, les articles suivans ayant droit au drawback : 600 barriques vin, 500 caisses vin Muscat; 280 paniers huile ; 300 caisses vin de St. George ; 100 barils vin imitation Madère ; 15 barils vin Muscat ; 50 barils vinaigre blanc ; 200 caisses salaisons assorties, *cornichons*, anchoix, olives, Thon et Capres ; 4 jarres fruits cristalisées ; 1 do. Nougat. 5 do. Saucissons ; 10 caisses Absynthe de Neufchâtel, 10 do. liqueurs assorties, 50 do. eau de fleur d'orange; 15 do. Fromage tête de mort ; 30 balles amandes ; 4 pipes eau-de-vie ; 220 paniers bouteilles ; 20 balle balles bouchons ; 14 jarres, contenant amandes cassées amères et douces, noisettes et *chataignes* ;

F. H. PETITPAIN.

2 août Encoignure des rues Toulouse et Chartres.

TOILES DE COTON ET DE RUSSIE.—115 balles coton écru, 4-4, bonne qualité ; 75 balles dito; 8 dito 40 pouces, blanc ; 5 balles coton rayé; 60 balles toile de Russie écrue et à draps, et 18 balles do. blanche, ayant droit au drawback.

11 juin LINCOLN & GREEN.

AVIS.—P. GUILLAUME a l'honneur de prévenir les habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'il a fait l'ouverture de sa maison, dimanche dernier; elle est à l'extrémité du Chemin-à-Coulisse, sur le bord du Lac Pontchartrain.

Une Table d'Hôte sera servie à 9 heures pour le déjeûner et à 3 heures pour le diner. Les personnes qui ne pourraient pas se trouver aux heures fixées, seront servies à la carte et à toute heure.

Il y a dans l'établissement des salons pour les Dames et pour les sociétés particulières.

Les vins et les liqueurs ont été choisis avec soin et sont de première qualité ; il sera toujours possible de se faire servir du poisson frais, des pêcheurs ont été engagés à l'année.

Guillaume espère que par l'activité et la propreté qui feront remarquer son établissement il méritera la continuation de cette bienveillance de la part du public, par laquelle il a été jusqu'à ce jour encouragé dans ses entreprises.

Afin de procurer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, tout l'agrément que peut offrir le lieu, des jeux tels que *Billards à musique, Bagatelle, jeu arabe*, [illegible]ront à passer le tems sans ennui et à dre de frais. [illegible] autres jeux attendus de France seront ajoutés à ceux déjà dans l'établissement.

Les amateurs de la promenade sur l'eau trouveront quelques jolis bâteaux à voiles pour se promener sur le lac.

P. Guillaume devouant tout son tems et ses soins à la direction de cette maison, espère prouver au public qu'il n'a rien négligé, et qu'il ne négligera rien pour son agrément. 9 mai—12f

---

$25 DE RÉCOMPENSE.

SERONT données pour l'arrestation du nègre nommé BASILE, congo de nation, parlant français, il est âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, mesure française, *teint noir*, figure plate, il lui manque quelques dents. Le dit nègre est parti marron de chez le soussigné dans le courant d'avril dernier, il est très connu comme marchand de légumes à la halle. On dit l'avoir vu faire des voyages d'ici à l'autre bord du lac.

26 juillet—3 G. MORIERE FAZENDE.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron de la pirogue du soussigné, dans la matinée du 10 de mai, le nègre nommé THOMAS, natif de Charleston, âgé de 17 ans, taille d'environ 5 pieds; bouche très-taillante ; il était vêtu lors de son départ, d'un pantalon de colette grise. Il est facile de constater l'identité du dit nègre à cause d'une tâche blanche qu'il a sur la verge et qui provient d'une brûlure. Ce nègre a la figure allongée, de grosses lèvres, et parle anglais et français.

La récompense susdite sera donnée à quiconque livrera le dit nègre à l'une des geoles de l'Etat, ou au propriétaire soussigné, chez M. Larose.

Les capitaines de navires et bateaux à-vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

24 juillet—30 PIERRE LE BORGNE.

Cinq piastres de récompense

Seront données à la personne qui logera à la geole de cette ville, le nègre nommé RICHARD, âgé d'environ 28 ans, parlant anglais et français, et très-connu en ville comme charretier et revendeur de volailles. Le dit nègre est marqué d'un P sur le front et la poitrine. S'adresser pour le paiement, rue Royale No. 116.

19 juillet

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT données à celui qui arrêtera et conduira chez le soussigné, la négresse nommée SOPHIE, âgée d'environ 45 ans, africaine, mais depuis long tems dans le pays ; elle est partie jeudi matin, emportant avec elle tout son linge. Elle est d'une taille ordinaire, très-grasse et très-charnue, la peau fort noire, bonne figure, ayant une grosse verrue au milieu des deux sourcils ; il lui manque plusieurs dents sur le devant de la machoire supérieure ; elle a une forte marque de brûlure sur l'un des avant-bras. La pointe de ses pieds, et particulièrement ses gros orteils, tournent tellement en dedans, qu'elle ne peut pas porter de souliers. Elle est connue pour avoir autrefois appartenue à Mde. veuve Lesassier, mais plus particulièrement comme faisant depuis long tems la provision de son maître tous les jours au marché. On croit qu'elle s'est réfugiée sur l'une des habitations au bas de la ville où elle a plusieurs connaissances.

Messrs. les habitans sont invités à vouloir bien faire visiter leurs cases à nègres pour s'assurer si cette négresse ne s'y trouve pas.

14 juillet—2ps☞ DE ST. ROMES.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données à la personne qui conduira à la prison ou au bureau de l'Abeille, une jeune negresse de 11 à 12 ans, nommée FANNY, parlant anglais ; elle a une figure ouverte et riante et était proprement mise. Elle s'est absentée dimanche dernier, et a été vue depuis dans le faubourg Ste.-Marie. 19 juin—25

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

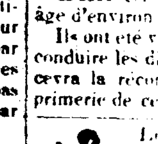

SONT partis marrons de l'autre bord du fleuve, samedi *dernier*, les deux jeunes mulâtres nommes Neck et Ben.

NECK est de la taille de cinq pieds 6 pouces, et est âgé d'environ 19 ans.

BEN est de la taille de 5 pieds 10 pouces, et est âgé d'environ 21 ans.

Ils ont eté vus près du Rail-Road. Quiconque fera conduire les dits esclaves à la geole de cette ville, recevra la récompense ci-dessus, en s'adressant à l'imprimerie de cette feuille. 15 juin—☞

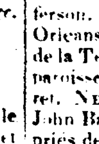

Les esclaves suivants ont ete conduits à la geole de la paroisse de Jefferson, savoir : le nègre DAVAY, se disant appartenir à M. Bacchus, du bayou Manchac ; la négresse FANCHETTE, à M. Duperu.

GIB, à Mme. Holiday, de la paroisse Jefferson. La negresse PEGAY, à M. Colas, à la Nlle.-Orleans. Le nègre JEAN-BAPTISTE, à M. Augustin, de la Terre aux Bœufs. DAVIS, à M. Barker, de la paroisse St. Jean-Baptiste. PRUTUS, à M. James Freret. NELSON, à M. O. Labranche, et WILLS, à M. John Bark, de la Nlle Orleans. Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en payant les frais qu'ils auraient occasionnés.

10 juillet P. A. CHARBONNET, geolier.

L. CAMOTIS,

PHARMACIEN-CHIMISTE.

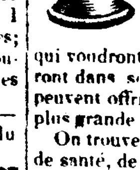

Rue du Camp, No. 39, entre Commune et Gravier, près l'Hôtel Bishop, informe le public qu'il vient d'etablir une *PHARMACIE & DROGUERIE*, où l'on trouvera toute espèce de médicamens simples et composés, de même qu'un grand assortiment de sirops rafraîchissans préparés avec le plus grand soin. Il ose espérer que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront dans son établissement, tous les avantages que peuvent offrir et la bonne qualité des médicamens et la plus grande modération dans les prix.

On trouvera également chez lui d'excellent chocolat de santé, de même que tous les chocolats médicinaux, tels que le chocolat au salep de Perse, au lichen d'Islande, au tapioka, &c. &c. &c. 3 juillet

---

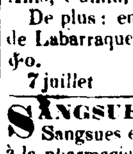

Le soussigné offre à vendre, en debarquement du navire Russell, de New-York, les articles suivants :

Acide sulfurique, nitrique, tartarique, oxalique et citrique ; Essence de rose, de girofle, de limons, de cannelle, &c. ; *Colle de poisson* ; Camomille romaine ; Scammonee d'Alep ; Pilules de Lee ; Ipéca pulvérisé ; Semence d'Angelique; Racine do. ; Anis; Cumin, Manne en larmes, &c.

De plus : en magasin, Chlorure d'oxide de Sodium de Labarraque; Chlorure de chaux; Sangsues choisies, &c.

7 juillet FORESTIER.

SANGSUES à 25 cents la pièce.—Une partie de Sangsues espagnoles, à vendre à 25 cents la pièce, à la pharmacie de DUCONGÉ & PEYCHAUD,

14 juillet rue de Chartres.

ESSENCE DE BERGAMOTTE, HUILE DE ROSE, &c.—En debarquement de New-York et à vendre par les soussignés,

120 liv. Essence de Bergamotte.
130 onces Huile de Roses, garantie pure,
10 liv. Vanille, 1ère. qualité.

DUCONGÉ & PEYCHAUD.

3 juillet rue de Chartres.

MORUE, BLANC DE BALEINE ET BEURRE DE GOSHEN.—245 caisses morue, en débarquement du brick Mary & Eliza, de Boston, 33 caisses Blanc de Baleine No. 6, longs : 47 baril Beurre de Goshen, en débarquement du navire Russell, de New-York, à vendre par

F. H. PETITPAIN.

5 juillet encoignure Chartres et Toulouse.

WM. FADEUILLE & Co. Tapissier en meubles et Coleur de Papiers peints, rue de la Douane, *encoignure Dorsière, Nos. 11 et 13, préviennent* le public qu'ils viennent de recevoir directement de Paris, un superbe assortiment de riches Papiers et Bordures, parmi lesquels il s'en trouve de veloutés, pleins en fonds, cramoisis dorés, verts dito, jaunes dito, avec leurs bordures velontées et dorées : aussi, environ 600 devants de chemiuées assortis, ainsi qu'une grande quantité de figures drapées, *pour décors* d'appartemens, objets très-jolis et rares dans cette ville. Les soussignés pensent que cet assortiment et ceux qu'ils attendent incessamment, ajoutés au fond qu'ils ont maintenant, [illegible] mettre à même de répondre à toutes les dem[illegible]eur seront faites.

Ils [illegible]sin, un très-joli assortiment de franges, gallons en soie, ornements dorés, ainsi qu'étoffes pour pour confectionnement de rideaux, matelats en crins et mousses ; enfin, toute autre chose que l'on tient ordinairement dans un pareil établissement.

Rideaux et *tapis faits de commande* ; canapés et chaises réparés à juste prix.

W. FADEUILHE & Co.

P. S. Une remise sera faite aux personnes de la campagne qui achèteraient pour revendre. On donnera du comptant pour des plumes et de la [illegible].

14 mai—1m